



**Conférence des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr. générale
25 mai 2023
Français
Original : anglais

Conseil du commerce et du développement
Groupe intergouvernemental d'experts du commerce
électronique et de l'économie numérique
Sixième session
Genève, 10-12 mai 2023

**Rapport du Groupe intergouvernemental d'experts
du commerce électronique et de l'économie
numérique sur sa sixième session**

Tenue au Palais des Nations, à Genève, du 10 au 12 mai 2023



Table des matières

	<i>Page</i>
Introduction	3
I. Décisions du Groupe intergouvernemental d'experts du commerce électronique et de l'économie numérique	3
A. L'exploitation des données au service du Programme de développement durable à l'horizon 2030	3
B. Autres décisions du Groupe intergouvernemental d'experts du commerce électronique et de l'économie numérique	5
II. Résumé du Président	5
A. Séance plénière d'ouverture.....	5
B. L'exploitation des données au service du Programme de développement durable à l'horizon 2030	7
C. Groupe de travail sur la mesure du commerce électronique et de l'économie numérique.....	16
III. Questions d'organisation.....	17
A. Élection du Bureau	17
B. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.....	17
C. Adoption du rapport du Groupe intergouvernemental d'experts du commerce électronique et de l'économie numérique	17
Annexes	
Participation	18

Introduction

La sixième session du Groupe intergouvernemental d'experts du commerce électronique et de l'économie numérique s'est tenue du 10 au 12 mai 2023 au Palais des Nations, à Genève, selon des modalités hybrides (participation en présentiel et à distance).

I. Décisions du Groupe intergouvernemental d'experts du commerce électronique et de l'économie numérique

A. L'exploitation des données au service du Programme de développement durable à l'horizon 2030

(Point 3 de l'ordre du jour)

Recommandations concertées

Le Groupe intergouvernemental d'experts du commerce électronique et de l'économie numérique,

Rappelant l'alinéa r) du paragraphe 100 du Maafikiano de Nairobi (TD/519/Add.2), qui prévoyait la création d'un groupe intergouvernemental d'experts du commerce électronique et de l'économie numérique,

Rappelant le Pacte de Bridgetown (TD/541/Add.2), dans lequel les États membres ont chargé la CNUCED de renforcer les travaux consistant à aider les pays en développement à évaluer systématiquement leur situation et leur capacité de participer et de s'intégrer à l'économie numérique, contribuant ainsi à combler le fossé numérique, et de mener des travaux dans les trois piliers sur la contribution de l'exploitation des données et des technologies d'avant-garde au développement,

Soulignant que les données pourraient devenir un important atout stratégique en aidant les pays à relever une multitude de défis économiques, sociaux et environnementaux, et en ouvrant de nouvelles perspectives de croissance inclusive et de progrès dans la réalisation des objectifs de développement durable,

Constatant avec préoccupation que la fracture en matière de données et le fossé numérique se sont creusés ces dernières années, tandis que les efforts déployés pour avancer sur la voie d'un développement durable, notamment dans des domaines tels que la pauvreté, la sécurité alimentaire, la participation des pays les moins avancés au commerce, la couverture vaccinale et l'emploi, ont été entravés par les répercussions de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), les changements climatiques, l'alourdissement du poids de la dette et les conflits,

Se félicitant de l'assistance que la CNUCED apporte aux pays en développement, en particulier aux pays les moins avancés et aux petits États insulaires en développement, pour les aider à se préparer à participer au commerce électronique et à l'économie numérique et à en tirer parti,

Conscient du rôle que les données et les flux de données peuvent jouer à l'appui du Programme 2030, ainsi que du caractère opportun de ses délibérations, compte tenu des divers travaux menés autour du thème des données dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies, y compris l'examen de la suite donnée au Sommet mondial sur la société de l'information vingt ans après sa tenue, le Sommet de l'avenir et d'autres manifestations intergouvernementales et multipartites, comme l'édition 2023 du Sommet sur les objectifs de développement durable,

Redisant ses préoccupations quant à la concentration du marché des plateformes numériques mondiales et à la puissance commerciale des grandes plateformes, qui ont des répercussions sur le comportement des consommateurs et sur la concurrence, et réaffirmant à cet égard l'importance des activités que mène la CNUCED pour aider les pays en développement à appliquer les Principes directeurs des Nations Unies pour la protection du consommateur,

1. *Encourage* les gouvernements et la communauté internationale, d'une part, à adopter des politiques de nature à combler les inégalités économiques et sociales liées à la fracture en matière de données et au fossé numérique, l'objectif étant que les pays renforcent leur résilience, développent leurs infrastructures et soient plus à même de tirer parti de la transformation numérique pour stimuler la croissance économique et faire face aux crises, et, d'autre part, à faire en sorte que cette transformation profite à tous, notamment aux femmes, aux jeunes et aux autres groupes vulnérables, de manière à bâtir un avenir meilleur et à accélérer la réalisation des objectifs de développement durable afin que les délais soient tenus ;

2. *Invite* les gouvernements à réfléchir, en coordination avec les autres parties prenantes, aux politiques nationales et internationales à adopter en vue de renforcer la capacité des pays à exploiter le potentiel des données, de la transformation numérique et des flux transfrontières de données pour atteindre les objectifs du Programme 2030, conformément aux réglementations nationales et aux engagements pris au niveau international, notamment dans le domaine du commerce, tout en garantissant la protection des données, le respect de la vie privée et l'exercice des droits de l'homme, et en créant un climat de confiance ;

3. *Souligne* qu'il importe de mieux cerner les points communs et les différences entre les définitions nationales des notions relatives à la gouvernance des données, compte tenu de la nature multidimensionnelle des données et de la diversité des parties prenantes, qui ont des approches différentes de l'élaboration et de la mise en œuvre des lois et réglementations relatives aux données et aux flux de données ;

4. *Réaffirme* qu'il faut redoubler d'efforts pour mesurer la valeur du commerce électronique et de l'économie numérique, notamment des données, et réfléchir plus avant aux moyens de les mettre au service du développement ;

5. *Souligne* que la transformation numérique peut contribuer à la promotion d'un développement durable et à l'édification d'un monde plus résilient, plus inclusif, plus respectueux de l'environnement et plus durable, à condition d'intensifier le dialogue à l'échelle mondiale et la coopération internationale pour élargir et renforcer la participation des pays en développement à l'action menée, et de garantir l'accès de tous aux débouchés économiques dans des conditions d'égalité ;

6. *Demande* aux gouvernements et aux autres parties prenantes de collaborer à l'instauration d'une gouvernance inclusive des données au niveau mondial, en s'appuyant sur l'aide des organisations internationales, y compris l'Organisation des Nations Unies, et à s'entendre sur les moyens de mettre les données au service des populations et de la planète en veillant à ce que personne ne soit laissé de côté, en tenant compte des implications tant économiques que non économiques des données et en gardant à l'esprit les consultations actuellement menées en vue de l'élaboration du pacte numérique mondial ;

7. *Demande* à la communauté internationale d'intensifier son soutien aux pays en développement les plus en difficulté, en tenant compte en particulier des crises interdépendantes à l'œuvre, qui creusent les inégalités et pèsent sur les finances publiques, et de mettre davantage de ressources à la disposition de ces pays pour renforcer leur capacité à participer effectivement à l'économie numérique et à tirer parti des données ;

8. *Prie* la CNUCED de continuer d'aider les pays à se préparer à la transformation numérique, notamment à la gouvernance des données, et à résorber le fossé numérique, tout en veillant à ce que cette transformation contribue au développement et soit viable sur le plan environnemental, à tous les niveaux, dans le cadre des trois piliers de son action.

*Séance plénière de clôture
Le 12 mai 2023*

B. Autres décisions du Groupe intergouvernemental d'experts du commerce électronique et de l'économie numérique

1. L'exploitation des données au service du Programme de développement durable à l'horizon 2030

(Point 3 de l'ordre du jour)

1. À sa séance plénière de clôture, le 12 mai 2023, le Groupe intergouvernemental d'experts du commerce électronique et de l'économie numérique a adopté un ensemble de recommandations concertées (chap. I, sect. A).

2. Groupe de travail sur la mesure du commerce électronique et de l'économie numérique

(Point 4 de l'ordre du jour)

2. À une séance tenue le 12 mai 2023, le Groupe intergouvernemental d'experts a décidé que les thèmes de la quatrième réunion du Groupe de travail sur la mesure du commerce électronique et de l'économie numérique seraient les suivants :

- a) Progrès accomplis par les organisations internationales compétentes dans la mesure du commerce électronique et de l'économie numérique ;
- b) Mesure de la valeur du commerce électronique ;
- c) Mesure du commerce électronique et de l'économie numérique à partir de données ne provenant pas d'enquêtes.

3. À la même séance, le Groupe intergouvernemental d'experts a décidé que la CNUCED coordonnerait une équipe spéciale dont les membres, des participants au Groupe de travail intéressés, contribueraient à l'élaboration de lignes directrices de la CNUCED sur la mesure de la valeur du commerce électronique.

3. Ordre du jour provisoire de la septième session du Groupe intergouvernemental d'experts du commerce électronique et de l'économie numérique

(Point 5 de l'ordre du jour)

4. À sa séance plénière de clôture, le 12 mai 2023, le Groupe intergouvernemental d'experts a décidé que, comme il n'avait pas pu sélectionner le thème et les questions d'orientation de sa session suivante faute de temps, le thème définitif serait soumis au Conseil du commerce et du développement pour approbation en même temps que l'ordre du jour provisoire de la septième session, lequel serait établi en fonction du thème retenu. Les coordonnateurs régionaux et les États membres ont été encouragés à mener des consultations sur les propositions de thèmes et de questions d'orientation afin de parvenir à un accord.

II. Résumé du Président

A. Séance plénière d'ouverture

5. La Secrétaire générale de la CNUCED a prononcé un discours, puis des déclarations ont été faites par les représentants des États et des organisations ci-après : Indonésie (au nom du Groupe des 77 et de la Chine) ; Nigéria ; Union européenne (au nom de l'Union européenne et de ses États membres) ; Tunisie ; Cambodge ; État de Palestine ; Brésil ; Kenya.

6. Dans sa déclaration liminaire, la Secrétaire générale de la CNUCED a affirmé que la sixième session du Groupe intergouvernemental d'experts du commerce électronique et de l'économie numérique était une occasion unique pour les États membres et les autres parties prenantes de réfléchir aux moyens de garantir la contribution de l'économie numérique au développement et de mettre les données au service d'un développement durable. Elle a souligné que les technologies numériques fondées sur les données avaient un important rôle à jouer dans la réalisation des objectifs de développement durable (ODD). Toutefois, on avait

souvent le sentiment d'assister à une course entre des problèmes toujours plus vastes et des technologies sans cesse plus puissantes. Le mot « numérique » n'apparaissait qu'une fois dans le Programme 2030, dans un passage sur la réduction de la fracture numérique. Or, depuis 2015, les progrès des technologies numériques fondées sur les données s'étaient accélérés, avec notamment la diffusion des technologies de cinquième génération, la multiplication des appareils connectés (« Internet des objets ») et l'essor des logiciels d'intelligence artificielle, qui bouleversaient déjà l'enseignement, les marchés de l'emploi et les secteurs créatifs, non sans incidences sur les inégalités et l'inclusivité, ainsi que sur la paix et la sécurité. La Secrétaire générale a souligné que le véritable problème n'était pas le manque de technologies, mais plutôt leur inaccessibilité, en particulier dans le monde du Sud. Elle a fait observer que les fractures numériques étaient plus profondes encore lorsque le critère était celui de l'accès à l'économie numérique fondée sur les données. Une bonne gouvernance numérique était nécessaire pour promouvoir une utilisation responsable et éthique des technologies numériques, protéger les droits individuels et faire en sorte que les retombées de la transformation numérique profitent à tous. La Secrétaire générale a ajouté qu'il fallait laisser les données circuler aussi librement que nécessaire et possible sans perdre de vue les enjeux du développement, appelant dans cette perspective à une action multilatérale, multisectorielle et multipartite, qui ferait fond sur les initiatives en cours au sein du système des Nations Unies et au-delà. Elle a conclu en soulignant la nécessité d'une démarche de réflexion novatrice, qui permettrait une prise de décisions plus efficace, à laquelle seraient associées toutes les parties prenantes, aux niveaux national et international.

7. Un représentant du secrétariat de la CNUCED a présenté un document d'information intitulé « L'exploitation des données au service du Programme de développement durable à l'horizon 2030 » (TD/B/EDE/6/2), faisant observer que les données étaient devenues essentielles pour relever de nombreux défis économiques, sociaux et environnementaux, ainsi que pour créer de la valeur, tant privée que sociale, tout en garantissant la protection des droits de l'homme, la paix, la sécurité et la viabilité de l'environnement. De plus en plus, les données et les flux de données devaient être vus comme des moyens de promouvoir la mise en œuvre du Programme 2030 et d'éclairer l'élaboration des politiques de développement, mais leur contribution au développement n'était pas garantie. Une nouvelle fracture en matière de données était en train d'apparaître, et elle accentuait les inégalités d'accès aux technologies numériques et de desserte numérique, aussi bien entre les pays qu'à l'intérieur de ceux-ci. Les pays en développement avaient accès à moins de données en raison de fortes disparités de débit Internet et de prix des abonnements, et la concentration du marché ne faisait qu'accentuer ces disparités. Le secrétariat a souligné qu'il fallait créer un environnement propice à une répartition équitable des retombées de l'économie numérique fondée sur les données. À cette fin, les pays devaient se doter des infrastructures nécessaires pour assurer une véritable connectivité, prendre des mesures pour remédier au manque de compétences et de capacités, créer des produits et applications numériques à l'échelle locale ou régionale, renforcer la confiance des consommateurs dans les transactions en ligne, trouver des moyens efficaces de garantir aux consommateurs le contrôle de leurs données, élaborer des politiques de concurrence et des politiques fiscales justes, et clarifier, au niveau mondial, la gouvernance des données et des plateformes. Pour éviter que le paysage de la gouvernance des technologies numériques et des données se fragmente davantage, il était essentiel d'adopter une approche équilibrée de cette gouvernance au niveau mondial, et, pour mettre les données et les solutions fondées sur les données au service du Programme 2030, il convenait d'instaurer un débat multipartite sur les grands domaines d'action en lien avec les données. Il fallait notamment établir des définitions et des taxonomies communes, fixer les conditions d'accès aux données, intensifier les travaux de mesure et faire des données un bien public mondial. Il existait déjà des instances de dialogue, comme le Forum sur la gouvernance d'Internet et le Forum de suivi du Sommet mondial sur la société de l'information, mais il était possible que de nouvelles plateformes soient nécessaires pour instaurer une gouvernance équilibrée des données à l'échelle mondiale. Enfin, le représentant a présenté les cinq questions d'orientation à examiner :

- a) Quels sont, pour les pays en développement, les principaux enjeux liés aux flux transfrontières de données ?
- b) Que faudrait-il faire pour que les avantages tirés de l'économie numérique soient répartis plus équitablement ?

c) Quelles sont les politiques nationales et internationales et les mesures de soutien qui peuvent aider à répondre aux difficultés rencontrées par les pays en développement en matière de commerce électronique et d'économie numérique ?

d) Quelles sont les implications des flux transfrontières de données aux niveaux régional et international pour ce qui est de la réalisation du Programme 2030 ?

e) Comment participer au mieux au débat sur la gouvernance des données afin de maximiser la contribution des données au développement ?

8. L'intervenant principal, l'Envoyé du Secrétaire général pour les technologies, a souligné que l'économie numérique pouvait potentiellement représenter 4 à 15 % du produit intérieur brut mondial. Il y avait toutefois des disparités en matière de ressources humaines et d'infrastructures de données, surtout dans le domaine de l'intelligence artificielle générative. L'intervenant a mis en évidence deux axes de valorisation des données dans le contexte des ODD, à savoir les données sur les ODD et les données au service des ODD. Le premier axe consistait à utiliser les données pour mesurer les progrès accomplis par les pays dans la réalisation des ODD, et le second à exploiter les données pour promouvoir l'innovation et trouver des solutions aux défis que posent les ODD. Il fallait investir davantage dans le renforcement des capacités et la collaboration interdépartementale pour mieux appréhender la transformation numérique fondée sur les données et les questions relatives aux ODD. En conclusion, l'intervenant a déclaré que les préparatifs de l'élaboration du pacte numérique mondial, qui étaient facilités par son bureau, ainsi que par le Rwanda et la Suède, offraient une occasion de collaborer à la définition de principes communs sur lesquels bâtir un avenir numérique à la fois ouvert, libre et sûr.

9. Un large consensus s'est dégagé sur la nécessité d'exploiter tout le potentiel économique et social des données pour promouvoir la réalisation des ODD. Les représentants d'un groupe régional et de certaines délégations ont évoqué certaines grandes questions en lien avec les données et les flux transfrontières de données, comme celles de la fracture en matière de données et du fossé numérique, de l'accès aux infrastructures matérielles et immatérielles, des cadres juridiques, des systèmes de paiement et de l'habileté numérique. Les représentants de certaines délégations ont souligné que les lois, réglementations et politiques nationales pouvaient aider les pays à relever les défis de l'économie numérique, évoquant par exemple les législations sur la protection des données personnelles, le respect de la vie privée, la cybercriminalité et la protection du consommateur. Le représentant d'un groupe régional a déclaré que, pour créer un environnement numérique à la fois sûr, sécurisé et juste, il fallait favoriser la transparence et le respect du principe de responsabilité, et notamment adopter des politiques en la matière dans le cadre des efforts de promotion de la transformation numérique. Les participants se sont largement accordés à dire que le Groupe intergouvernemental d'experts était pour les États membres une instance particulièrement propice à la recherche de solutions constructives aux problèmes communs que soulevait l'économie numérique, et se sont félicités des travaux menés par la CNUCED dans le domaine du commerce électronique et de l'économie numérique, qu'il s'agisse de ses activités de recherche fondée sur des observations factuelles, de renforcement des capacités ou d'assistance technique, mentionnant à titre d'exemple ses évaluations de l'état de préparation au commerce électronique.

B. L'exploitation des données au service du Programme de développement durable à l'horizon 2030

(Point 3 de l'ordre du jour)

10. Au titre de ce point de l'ordre du jour, le Groupe intergouvernemental d'experts du commerce électronique et de l'économie numérique a tenu cinq tables rondes.

1. Principaux enjeux liés aux flux transfrontières de données pour les pays en développement

11. Les intervenants principaux de la première table ronde, centrée sur la première question d'orientation adressée au Groupe intergouvernemental d'experts (« Quels sont, pour les pays en développement, les principaux enjeux liés aux flux transfrontières de données ? »)

étaient : Stefaan Verhulst, cofondateur du Governance Laboratory et chef de son service de la recherche-développement, Université de New York (États-Unis d'Amérique) ; Dorothea Kleine, Directrice de l'Institute for Global Sustainable Development, Université de Sheffield (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) ; Souhila Amazouz, spécialiste principale des politiques relatives aux technologies de l'information et des communications, Commission de l'Union africaine.

12. Le premier intervenant a déclaré que la transformation numérique avait abouti à une importante donnification de la société, que les caractéristiques uniques des données les rendaient réutilisables, et que cette réutilisabilité était particulièrement prometteuse dans un environnement où les ressources étaient limitées. Il y avait cependant des préoccupations quant aux risques d'utilisation abusive de données, aux difficultés d'accès aux données et aux asymétries de données, notamment dans le contexte des flux transfrontières. Pour protéger les données et prévenir leur utilisation abusive sans restreindre les flux et en exploitant tout leur potentiel, il fallait instaurer une collaboration systématique, pérenne et responsable. L'intervenant a ajouté qu'une collaboration systématique supposait de professionnaliser l'intendance des données, qu'une collaboration pérenne impliquait de prendre conscience des coûts environnementaux des données et d'en tenir compte, et qu'une collaboration durable nécessitait d'éviter la fragmentation des cadres, principes et pratiques de gouvernance des données.

13. La deuxième intervenante a évoqué les coûts de la transformation numérique et de l'intensification des flux de données, faisant observer que cette transformation et la donnification de la société risquaient d'exacerber les problèmes mondiaux en lien avec la viabilité de l'environnement. La production et l'utilisation de matériel informatique représentaient environ 8 % de la consommation mondiale d'électricité, et cette proportion allait vraisemblablement croître, de même que la demande mondiale de matières premières. L'intervenante a énuméré les sept principes d'une « remise à zéro numérique » : approche régénératrice ; innovation systémique ; sobriété ; circularité ; souveraineté ; résilience ; équité. Quant à l'impératif d'une transition numérique durable, elle a recommandé : de tirer pleinement parti des systèmes de logistique intelligents ; de promouvoir la transparence et l'ouverture des travaux de mise au point de nouvelles technologies ; d'inciter les entreprises à partager leurs données.

14. La troisième intervenante a fait part de son point de vue sur certaines grandes questions que soulevaient les flux transfrontières de données en Afrique. Elle a affirmé que les principaux obstacles auxquels se heurtaient les entreprises africaines, au vu du faible taux de participation au commerce en ligne, étaient l'insuffisance des infrastructures, le manque de fiabilité des moyens de paiement, les coûts de transport des personnes et des marchandises, le manque d'informations, la méfiance des consommateurs, les préoccupations de sécurité, les difficultés liées à la mise en conformité et les problèmes d'ordre réglementaire. Parallèlement, les pays d'Afrique subissaient la pression exercée par les leaders du secteur technologique présents sur les marchés mondiaux, non sans conséquences néfastes sur les économies nationales et les petits acteurs du secteur. Compte tenu de l'importance croissante que revêtait la transition numérique dans la perspective d'un développement durable, l'Union africaine avait adopté la Stratégie de transformation numérique pour l'Afrique, qui s'accompagnait du Cadre stratégique en matière de données. En conclusion, l'intervenante a souligné que, avec le déploiement de la Zone de libre-échange continentale africaine, la croissance exponentielle des flux de données et la transformation technologique pouvaient ouvrir de nouveaux débouchés.

15. Au cours de la discussion qui a suivi, les représentants d'un groupe régional et d'une délégation ont exprimé leur point de vue sur les difficultés posées par les flux transfrontières de données, notamment dans les domaines des ressources humaines, du respect de la vie privée, de la sécurité et du développement des infrastructures. Le représentant d'un groupe régional a déclaré que les débats sur la résorption du fossé numérique étaient souvent centrés sur le côté de l'offre, mais que l'accent était aussi mis sur le côté de la demande, en particulier lorsqu'il s'agissait de définir des objectifs de partage des données et les mesures d'incitation à mettre en place pour encourager ce partage. Un intervenant a évoqué l'initiative « The 100 Questions », dont le but était de recenser 100 questions cruciales auxquelles aucune réponse n'avait été apportée faute de données suffisantes, puis de compiler des données existantes

pour y répondre. Le représentant d'une délégation a souligné qu'il fallait fournir un appui régional aux pays pour les aider à renforcer leurs capacités numériques et à atteindre leurs objectifs de transformation numérique. Enfin, un intervenant a insisté sur la nécessité de renforcer la coordination entre diverses initiatives relatives aux flux transfrontières de données pour assurer leur complémentarité, et sur l'importance d'une approche commune des problèmes liés à l'utilisation des données des citoyens par les grandes entreprises du secteur technologique.

2. Faire en sorte que les avantages tirés de l'économie numérique soient répartis plus équitablement

16. Les intervenants principaux de la deuxième table ronde, centrée sur la deuxième question d'orientation adressée au Groupe intergouvernemental d'experts (« Que faudrait-il faire pour que les avantages tirés de l'économie numérique soient répartis plus équitablement ? ») étaient : Cosmas Zavazava, Directeur du Bureau de développement des télécommunications, Union internationale des télécommunications ; Malarvizhi Veerappan, spécialiste hors classe de la science des données, Banque mondiale ; Uma Rani, économiste principale, Organisation internationale du Travail ; Cecilia Rikap, chargée de cours, City, University of London ; Abdul Muheet Chowdhary, administrateur principal de programme, Centre Sud.

17. Le premier intervenant a insisté sur l'importance de la connectivité dans tous les domaines de la vie, y compris les soins de santé, l'éducation et le commerce électronique. Le fossé numérique demeurerait pourtant un problème de taille, puisque 2,7 milliards de personnes, parmi lesquelles 70 % de la population des pays les moins avancés, n'avaient pas accès à Internet et ne pouvaient donc pas participer à l'économie numérique dans des conditions d'égalité avec les autres. L'intervenant a abordé des questions relatives à l'accessibilité financière des services et des appareils numériques, ainsi qu'au manque de compétences numériques, qui créait des obstacles supplémentaires à une véritable connectivité. Au cours des quatre années à venir, les États membres de l'Union internationale des télécommunications s'intéresseraient à cinq domaines d'action prioritaires, à savoir : l'accès à une véritable connectivité ; la création d'environnements favorables ; les transformations numériques ; la mobilisation de ressources et la coopération internationale ; la cybersécurité. L'intervenant a insisté sur l'importance de la cybersécurité, en particulier pour la protection des femmes et des enfants en ligne. L'Union internationale des télécommunications s'efforçait de créer un environnement favorable à l'engagement du secteur privé, élaborait des lignes directrices à l'intention de ses États membres et se penchait sur les enjeux de la nouvelle ère des services spatiaux, de la robotique et de l'intelligence artificielle.

18. La deuxième intervenante a axé son propos sur l'évolution de l'écosystème de données et sur la contribution potentielle de cet écosystème au développement. Se référant à l'édition 2021 du Rapport sur le développement dans le monde, intitulé « Des données au service d'une vie meilleure » (« Data for Better Lives »), elle a souligné que la transformation numérique pouvait favoriser le développement, mais que beaucoup de pays à faible revenu n'avaient pas accès aux données. Elle a déclaré que l'objectif devait être d'utiliser et de réutiliser les données plus efficacement afin de maximiser leur contribution au développement, et a estimé qu'il fallait définir un nouveau contrat social autour des données, de sorte que les processus de production, de partage et de réutilisation des données soient fondés sur les impératifs de la création de valeur, de la confiance et de l'équité. Pour ce faire, les pays devaient améliorer considérablement plusieurs « paliers » des cadres de gouvernance des données : les politiques infrastructurelles ; les lois et réglementations ; les politiques économiques ; les institutions. Les interventions axées sur le premier palier pouvaient aider à mettre tous les acteurs de l'économie des données sur un pied d'égalité. Il s'agissait notamment de politiques de développement des infrastructures nécessaires pour échanger, stocker et traiter efficacement les données. Le deuxième palier englobait les lois et réglementations destinées à protéger les données et à faciliter leur production, leur collecte, leur traitement et leur utilisation. Le troisième palier désignait les politiques à adopter dans les domaines de la concurrence, du commerce et de la fiscalité pour aider les acteurs économiques à valoriser les données. Le dernier palier correspondait aux institutions chargées de mettre en œuvre et de faire appliquer les politiques et réglementations.

19. La troisième intervenante a décrit le rôle joué par les plateformes numériques dans la transformation du monde du travail. Selon un récent rapport de l'Organisation internationale du Travail, l'activité de ces plateformes avait été multipliée par cinq au cours de la décennie écoulée. Les plateformes contribuaient grandement à la production de données, qui étaient essentielles à l'apprentissage automatique. Elles recueillaient de grands volumes de données, mais celles-ci n'étaient pas structurées et devaient souvent être nettoyées. Une grande partie de ce travail de structuration et de nettoyage était externalisée via des plateformes numériques de travail. Dans beaucoup de pays en développement, ces plateformes étaient un moyen de mettre les technologies au service du développement et de formaliser l'emploi. Elles posaient toutefois le problème de l'extraction de travailleurs surqualifiés du marché du travail et favorisaient une répartition inéquitable de la valeur, car elles avaient accès à une main-d'œuvre à bas coût partout dans le monde, tandis que les profits étaient générés essentiellement dans le pays d'origine. Pour remédier à ces préoccupations, il fallait promouvoir le dialogue et la concertation sur les politiques à mener, définir des exigences de transparence quant aux algorithmes, à la protection des données et à la fiscalité, et adopter des politiques de protection sociale.

20. La quatrième intervenante a déclaré que les logiciels d'intelligence artificielle étaient le fruit d'un travail de coproduction mondial, mais que les technologies connexes et les bénéfiques étaient accaparés par une poignée d'entreprises originaires d'un petit nombre de pays. Les grandes entreprises du secteur technologique jouissaient d'un monopole dans le domaine de la recherche sur l'intelligence artificielle. Elles détenaient une grande partie des connaissances et des infrastructures nécessaires à l'utilisation et à la monétisation des technologies, et s'intéressaient surtout aux algorithmes fondés sur l'apprentissage automatique ou aux réseaux neuronaux, qui nécessitaient de grandes quantités de données. Elles collaboraient avec des universités, des instituts de recherche publics et d'autres entreprises du monde entier, mais elles brevetaient les technologies, fixaient les règles du jeu et assumaient le rôle de gardiens de l'accès aux réseaux mondiaux d'acteurs de l'intelligence artificielle. L'intervenante a souligné que, pour que les retombées de l'intelligence artificielle soient réparties plus équitablement, il importait de mieux cerner les aspects techniques de cette technologie. La concentration du pouvoir et des bénéfiques soulevait des questions de responsabilité, de transparence et de contrôle démocratique des systèmes d'intelligence artificielle. Dans ce contexte, il convenait de promouvoir l'approfondissement de la collaboration, la mise en commun des connaissances et des ressources, ainsi que l'adoption de nouveaux modèles de gouvernance de l'intelligence artificielle.

21. Le cinquième intervenant a insisté sur la nécessité d'une fiscalité juste et efficace de l'économie numérique, et en particulier des grandes entreprises du secteur technologique. Il a énuméré trois grandes caractéristiques des entreprises de l'économie numérique, qui expliquaient leur faible imposition effective : les économies d'échelle ; l'utilisation d'actifs essentiellement incorporels ; la contribution apportée par les utilisateurs sous la forme de données. Un accord mondial était nécessaire pour réformer le système fiscal international et empêcher le transfert des bénéfiques vers des paradis fiscaux. L'intervenant a déclaré qu'il fallait instaurer un taux d'imposition effectif minimum des entreprises, soulignant qu'une fiscalité juste et efficace de l'économie numérique était indispensable pour parvenir à une répartition plus équitable des bénéfiques, surtout dans les pays en développement, et atteindre les ODD.

22. Au cours de la discussion qui a suivi, plusieurs experts ont fait part des préoccupations que leur inspirait la répartition des bénéfiques dans l'économie numérique et évoqué le rôle de la fiscalité dans ce contexte. Certains experts ont mis en évidence des politiques de nature à prévenir les pratiques anticoncurrentielles et à promouvoir la création de marchés justes et ouverts dans l'économie numérique, et quelques-uns ont insisté sur l'importance de l'élaboration de lois sur le travail et d'une rémunération juste des travailleurs du secteur. Certains experts ont souligné la nécessité de renforcer les cadres de gouvernance et les règlements relatifs aux données, notamment à la cybersécurité et à la protection des données. Un expert a ajouté qu'il fallait garder à l'esprit les coûts de mise en conformité, qui pouvaient constituer un obstacle à l'accès à l'économie numérique, en particulier pour les petites et moyennes entreprises. Enfin, quelques experts ont déclaré qu'il fallait développer les infrastructures, mettant en lumière le rôle des connaissances et des compétences numériques, ainsi que du renforcement des capacités.

3. Politiques nationales et internationales et mesures de soutien susceptibles d'aider à répondre aux difficultés rencontrées par les pays en développement en matière de commerce électronique et d'économie numérique

23. Les intervenants principaux de la troisième table ronde, centrée sur la troisième question d'orientation adressée au Groupe intergouvernemental d'experts (« Quelles sont les politiques nationales et internationales et les mesures de soutien qui peuvent aider à répondre aux difficultés rencontrées par les pays en développement en matière de commerce électronique et d'économie numérique ? ») étaient : Sharad Sharma, cofondateur, iSpirt Foundation ; Sebastian Rovira, économiste, Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes ; Hassan Nasser, Vice-Président chargé des affaires internationales, Organisation de coopération numérique ; Damilola Olokesusi, cofondatrice et Directrice générale, Shuttlers.

24. Le premier intervenant a décrit les efforts déployés par l'Inde pour développer ses infrastructures numériques publiques et ainsi pouvoir exploiter le potentiel des données à des fins économiques et sociales. Le but était que les mécanismes d'échange d'informations et de transfert d'argent soient accessibles à tous et permettent aux individus de garder le contrôle de leurs données personnelles. L'intervenant a présenté les mesures que l'Inde comptait prendre en vue de créer des réseaux ouverts dans les domaines du commerce électronique, de la santé et du crédit, qui prévoyaient des garanties contre l'utilisation abusive des données et ne nécessitaient qu'une surveillance réglementaire minimale. Il a ajouté que le développement d'infrastructures publiques visait à éviter la monopolisation des données, l'autoritarisme et la valorisation de données personnelles contre la volonté de leurs propriétaires, et à promouvoir une répartition plus équitable des retombées de l'économie numérique. Il a conclu en affirmant qu'il fallait adopter plus de réglementations « techno-juridiques », qui permettraient au secteur public de contribuer à orienter le développement des systèmes technologiques.

25. Le deuxième intervenant a décrit les enjeux de la transformation numérique en Amérique latine et dans les Caraïbes. La région avait accompli des progrès sur les plans de la desserte numérique et du nombre d'abonnements à Internet, mais davantage devait être fait pour accroître encore ce nombre et améliorer les compétences numériques. L'écosystème de l'économie numérique n'était pas aussi développé que celui des pays membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques, même si l'état d'avancement de la transition numérique variait d'un secteur à l'autre. L'intervenant a insisté sur la nécessité d'abandonner les approches cloisonnées de l'élaboration des politiques et des réglementations, notamment dans les domaines des télécommunications, de la protection et de la sécurité des données, de la protection du consommateur et des politiques sectorielles. Les politiques numériques nationales gagnaient en importance, et de nombreux pays en mettaient déjà en œuvre. L'intervenant a conclu en présentant le plan d'action de l'Amérique latine et des Caraïbes en faveur du numérique, qui visait à créer une sphère numérique plus inclusive, plus productive et plus durable, dans l'intérêt des populations et de la planète.

26. Le troisième intervenant a présenté les activités de l'Organisation de coopération numérique, une organisation intergouvernementale dont le but était d'aider les pays à relever les défis de l'économie numérique. L'organisation suivait une approche à trois axes. Premièrement, elle s'employait à créer un marché numérique transfrontière pour donner aux microentreprises et aux petites et moyennes entreprises les moyens de participer au commerce électronique international. Elle avait mis en place une initiative de promotion de l'investissement étranger direct dans le secteur numérique et un programme d'aide aux entreprises désireuses de se lancer dans le commerce électronique, l'objectif étant d'élargir l'accès au marché. Deuxièmement, elle mettait au point des solutions visant à maximiser la valeur des flux transfrontières de données. Troisièmement, elle aidait les pays à bâtir une économie numérique à la fois inclusive, durable et responsable, et faisait la promotion d'initiatives durables et respectueuses de l'environnement. L'intervenant a conclu en soulignant que la coopération était importante pour résorber le fossé numérique, assurer une répartition plus équitable des retombées de l'économie numérique et atténuer les risques associés à celle-ci.

27. La quatrième intervenante a évoqué les enjeux de l'économie numérique d'un point de vue entrepreneurial. Elle a présenté un modèle d'entreprise de gestion de flottes

automobiles fondé sur des données, dont le but était de rendre les trajets domicile-travail plus sûrs et plus pratiques, et a décrit les difficultés initialement rencontrées dans l'accès et l'utilisation des données, principalement en raison d'un manque de ressources. *In fine*, l'utilisation de données permettait d'obtenir des informations opérationnelles à la demande et de fournir des services d'un meilleur rapport coût-efficacité. L'intervenante a souligné que l'analyse de données pouvait accroître l'efficacité opérationnelle d'une entreprise et faire baisser les coûts. Elle a conclu en affirmant que, dans les pays en développement, le manque de fonds de démarrage et de compétences freinait les entrepreneurs, et a estimé que les décideurs pouvaient contribuer à remédier au problème.

28. Au cours de la discussion qui a suivi, les représentants de quelques délégations ont fait remarquer que beaucoup de pays en développement n'avaient pas les moyens de participer pleinement à l'économie numérique ou d'assurer une répartition plus équitable des retombées de la transition numérique. Les représentants de certaines délégations ont appelé l'attention sur des politiques et initiatives que les pays pouvaient promouvoir pour mettre les données au service de l'économie et de la société, qu'il s'agisse d'améliorer les infrastructures de desserte numérique, de renforcer la confidentialité et la protection des données, de développer les infrastructures numériques publiques dans un souci d'inclusivité, de développer le commerce électronique, de renforcer les compétences ou encore de créer des ministères et organismes chargés de l'économie numérique. Les représentants de quelques délégations ont décrit les initiatives multilatérales du Groupe des Vingt, dont l'une visait à resserrer la collaboration internationale aux fins du développement de l'économie numérique et l'autre à promouvoir les infrastructures numériques publiques. En réponse à la question d'un représentant sur les moyens de mettre les données au service du développement dans le cadre des règles de propriété intellectuelle et des accords commerciaux, un intervenant a décrit le modèle indien, selon lequel les logiciels pouvaient être protégés uniquement par le droit d'auteur, pas par des brevets, de sorte que les autorités chargées de la surveillance réglementaire avaient une plus grande marge de manœuvre. Enfin, les représentants de quelques délégations se sont félicités de l'assistance que la CNUCED avait apportée à leurs pays respectifs dans les domaines de la préparation au commerce électronique et de la gouvernance des données.

4. Les implications des flux transfrontières de données aux niveaux régional et international pour ce qui est de la réalisation du Programme 2030

29. Les intervenants principaux de la quatrième table ronde, centrée sur la quatrième question d'orientation adressée au Groupe intergouvernemental d'experts (« Quelles sont les implications des flux transfrontières de données aux niveaux régional et international pour ce qui est de la réalisation du Programme 2030 ? ») étaient : Anna Karin Eneström, Représentante permanente de la Suède auprès de l'Organisation des Nations Unies ; Tawfik Jelassi, Sous-Directeur général pour la communication et l'information, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) ; Nanjala Nyabola, membre du Conseil consultatif de haut niveau pour un multilatéralisme efficace, organe établi par le Secrétaire général de l'ONU ; Irene Kitsara, Directrice chargée des initiatives de normalisation européennes, Institute of Electrical and Electronics Engineers.

30. La première intervenante a insisté sur l'importance du pacte numérique mondial, qui jouait un rôle clef dans les préparatifs du Sommet de l'avenir, prévu en 2024, et était essentiel pour bâtir une vision commune de la coopération numérique. Elle s'est félicitée du caractère inclusif, transparent et informel des consultations, auxquelles avaient participé un large éventail d'acteurs intéressés, qui représentaient la société civile, la jeunesse, des communautés minoritaires, les entreprises et le secteur technologique. Ces consultations avaient porté sur les huit thèmes suivants : l'inclusion numérique et la connectivité ; la gouvernance d'Internet ; la protection des données ; les droits de l'homme en ligne ; la confiance et la sécurité dans la sphère numérique ; l'intelligence artificielle et les autres technologies émergentes ; les biens communs numériques mondiaux ; l'accélération des progrès dans la réalisation des ODD. Elles avaient permis de mettre en évidence une multitude d'enjeux prioritaires : résorber le fossé numérique, garantir à tous un véritable accès à Internet à un coût abordable, renforcer les compétences numériques et la confiance dans le numérique, et mettre à profit la coopération numérique pour atteindre les objectifs du Programme 2030.

31. Le deuxième intervenant est revenu sur les consultations multipartites que l'UNESCO avait lancées en septembre 2022 et sur la conférence « Pour un Internet de confiance », qui avait eu lieu en février 2023. Les consultations avaient pour but d'éclairer l'élaboration d'orientations sur la réglementation des plateformes numériques selon une approche respectueuse des normes internationales des droits de l'homme. Ces orientations serviraient de recueil de bonnes pratiques et d'outil de responsabilisation des parties prenantes. L'intervenant a conclu en soulignant la participation de l'UNESCO à des contributions soumises dans le cadre des préparatifs du Sommet de l'avenir et à l'établissement de notes de synthèse en lien avec le rapport du Secrétaire général intitulé « Notre Programme commun ».

32. La troisième intervenante a présenté les principales conclusions d'un récent rapport du Conseil consultatif de haut niveau pour un multilatéralisme efficace, articulé autour de six axes de transformation sur lesquels les pays devaient agir pour relever les défis d'aujourd'hui et de demain : la confiance dans le multilatéralisme ; la planète et l'humanité ; la finance mondiale ; la gouvernance des technologies numériques et des données ; la paix et la prévention ; les mesures anticipatives. Elle s'est attardée sur chacun des axes, faisant observer que, pour créer un multilatéralisme inclusif et efficace, il fallait opérer un virage radical vers des mécanismes décisionnels davantage fondés sur le principe de responsabilité, qui soient représentatifs de l'humanité dans son ensemble. Quant à la gouvernance des technologies numériques et des données, elle a souligné qu'il importait de promouvoir une transition numérique juste, qui permettrait de valoriser les données et protégerait les internautes contre les préjudices en ligne. La transition numérique avait de fortes implications sociales, et il fallait en étudier non pas seulement la dimension technique, mais aussi la dimension humaine. L'intervenante a déclaré que les pays ne pourraient atteindre cet objectif qu'en envisageant la transition numérique selon une approche axée sur l'être humain et fondée sur les droits de l'homme, et en faisant preuve d'un engagement renouvelé en faveur de la coopération multilatérale et multipartite.

33. La quatrième intervenante a parlé de l'importance de la gouvernance des données dans l'économie numérique et des enjeux de cette gouvernance. Elle a expliqué les différences entre les données exclusives, les données sensibles et les données ouvertes, et abordé des questions relatives à l'accessibilité, à la confidentialité, à la sécurité et à la propriété des données. Elle a insisté sur l'équilibre entre les avantages commerciaux et les avantages sociaux des données. Elle a fait référence au Rapport sur l'économie numérique 2021, intitulé « Flux transfrontières de données et développement : À qui profitent ces flux ? », plus précisément aux conclusions sur la fragmentation du paysage mondial de la gouvernance des données, l'absence de définitions internationalement acceptées, et l'absence de consensus sur les notions de base relatives aux données et aux flux de données. Elle a insisté sur l'importance des normes, qui contribuaient notamment à la création de cadres harmonisés et à la promotion de la coopération internationale dans les domaines de la recherche-développement, de la mise au point de produits et de la facilitation du commerce international. Elle a conclu en soulignant le rôle crucial des partenariats entre les entités des Nations Unies, les organisations de normalisation et les décideurs.

34. Au cours de la discussion qui a suivi, les représentants d'un groupe régional et de certaines délégations ont décrit des mesures prises aux niveaux national et régional pour améliorer la gouvernance des données. Les représentants d'un groupe régional et d'une délégation ont affirmé que la gouvernance des données devait être envisagée de manière globale, selon une approche centrée sur l'être humain, qui donne aux individus les moyens de contrôler leurs données personnelles et non personnelles tout en stimulant la concurrence et en garantissant la protection de la vie privée. Le représentant d'une délégation, insistant lui aussi sur l'importance d'une approche centrée sur l'être humain, a déclaré que la communauté internationale devait prêter assistance aux pays en développement en leur transférant des connaissances technologiques, et le représentant d'une autre délégation a souligné qu'il fallait investir davantage dans la gestion des données et dans la transition numérique. Le représentant d'une délégation a déclaré que la fragmentation réglementaire était un problème particulièrement préoccupant et pouvait nuire à la coopération internationale en matière de gouvernance des données. Les experts se sont largement accordés à dire que les pays devaient coopérer, au niveau multilatéral, à l'élaboration de politiques qui feraient avancer la mise en œuvre du Programme 2030.

5. Participer au mieux au débat sur la gouvernance des données afin de maximiser la contribution des données au développement

35. Les intervenants principaux de la cinquième table ronde, centrée sur la cinquième question d'orientation adressée au Groupe intergouvernemental d'experts (« Comment participer au mieux au débat sur la gouvernance des données afin de maximiser la contribution des données au développement ? ») étaient : David Jensen, Coordonnateur du programme de transition numérique, Programme des Nations Unies pour l'environnement ; Lorraine Porciuncula, fondatrice et Directrice exécutive, The Datasphere Initiative ; Anita Gurumurthy, Directrice exécutive, IT for Change ; Sorina Teleanu, Directrice chargée de la gestion des connaissances, Fondation Diplo ; Paul Twomey, Coprésident, Global Initiative for Digital Empowerment.

36. Le premier intervenant s'est arrêté sur les difficultés qu'il y avait à mettre en lien la transition numérique et la transition verte, soulignant que les données environnementales étaient importantes pour mener une action efficace et assurer un suivi précis. Des obstacles majeurs entravaient la gouvernance des données environnementales, à savoir l'absence de normes mondiales, les questions de confidentialité et de sécurité, le manque de capacités de collecte et de traitement des données, ainsi que la fragmentation des approches nationales de la gouvernance des données. L'intervenant a déclaré qu'il fallait adopter une stratégie mondiale en matière de données environnementales, qui reposerait sur des normes internationales, et des stratégies nationales de transition numérique dans lesquelles les objectifs environnementaux seraient expressément mentionnés. Il a souligné que les données environnementales pouvaient aider les pays à atteindre leurs objectifs nationaux de développement durable et à mesurer le poids du secteur numérique, et qu'il convenait de renforcer la capacité des secteurs public et privé à recueillir de telles données et à les utiliser. Il a conclu en mentionnant trois initiatives dans le cadre desquelles les préoccupations écologiques pouvaient être débattues, à savoir le pacte numérique mondial, l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement et la Coalition pour le numérique au service de la durabilité environnementale.

37. La deuxième intervenante a appelé l'attention sur les notions souvent antinomiques de la libre circulation des données et de la souveraineté des données. Elle a insisté sur la nécessité d'une approche systémique, innovante et positive de la gouvernance des données, qui repose sur une terminologie harmonisée et sur une conception multidimensionnelle des données. Elle a mis en évidence les difficultés qu'il y avait à mesurer la valeur économique et sociale des données, et décrit la notion de datasphère, un système complexe qui englobait tous les types de données et leurs interactions avec les groupes humains et les normes. Elle a également évoqué l'approche de la zone « Goldilocks », selon laquelle une valorisation responsable des données supposait de trouver l'équilibre optimal entre protection des données et ouverture des données. Elle a conclu en soulignant qu'il fallait mettre en place des « bacs à sable » (*sandboxes*) opérationnels et réglementaires, qui permettraient d'adopter une approche plus flexible de la réglementation et de susciter un changement de paradigme dans la gouvernance des données.

38. La troisième intervenante a déclaré qu'il fallait opérer une distinction entre une véritable participation et une « inclusion néfaste » (*adverse incorporation*), et que la redistribution des bénéfices des données impliquait de revoir la répartition du contrôle des données. Elle a précisé que, dans l'optique du développement, la gouvernance des données devait être régie par les principes de nécessité et de proportionnalité. Les débats sur la gouvernance des données devaient viser à faire avancer les objectifs de développement mondiaux, mais aussi à donner aux pays, quel que soit leur niveau de progression dans la transition numérique, la marge d'action nécessaire pour s'attaquer à la fois à leurs priorités nationales et à leurs objectifs de développement. L'intervenante a donné les grandes lignes d'une approche de la gouvernance des données articulée autour de trois axes : la construction d'un nouveau contrat social, adapté à l'ère des plateformes ; la mise en place d'infrastructures publiques nécessaires au développement de l'économie des plateformes, ainsi que d'autres biens publics numériques ; la création de mécanismes institutionnels de nature à garantir la bonne santé de l'économie des plateformes et à empêcher l'accaparement des biens publics par des acteurs privés. Elle a souligné que le financement public et les travaux de mesure étaient des dimensions importantes du développement des infrastructures numériques. Elle a

conclu en affirmant qu'une approche multipartite de la gouvernance des données supposait une réelle participation du public et impliquait que la société civile et les autres parties prenantes demandent des comptes à l'État.

39. La quatrième intervenante s'est arrêtée sur la contribution potentielle de l'intelligence artificielle à un développement durable et inclusif, et a proposé des solutions pour lutter contre les partis pris de l'intelligence artificielle, évoquant notamment le rôle que les données pouvaient jouer à cet égard. Elle a souligné que ces partis pris, qui constituaient des obstacles à l'inclusion, ne se limitaient pas à des préjugés techniques et sociétaux (liés au sexe et à la race, par exemple), mais englobaient également des biais de disponibilité et de perception sélective. Elle a insisté sur l'importance de la diversité des données, non seulement sur le plan de la représentation, mais aussi sur celui de la provenance, le but étant que les données reflètent l'expérience de la région ou de la catégorie de population considérée. Rappelant les trois éléments constitutifs du nouveau contrat social, tels qu'énoncés dans le rapport « Notre Programme commun » (la confiance ; l'inclusion, la protection et la participation ; la nécessité de mesurer et de valoriser ce qui est bon pour les gens et pour la planète), elle a ajouté que l'intelligence artificielle devait être plus représentative de la diversité des groupes de population et plus transparente. Elle a déclaré que les jeux de données utilisés pour « entraîner » les logiciels d'intelligence artificielle devaient être représentatifs des multiples cultures et langues du monde, et inclure des données ancrées dans différents contextes culturels, sociaux et autres.

40. Le cinquième intervenant a relevé qu'il y avait une divergence croissante entre le niveau d'utilisation d'Internet et le niveau de confiance dans Internet, ainsi qu'en témoignaient les préoccupations relatives au respect de la vie privée en ligne, et il a mis en évidence certaines préoccupations que soulevait le régime actuel de gouvernance des données. Le problème était que le modèle des services numériques comptait deux niveaux, l'un assimilable à un marché, l'autre pas, et donnait ainsi lieu à un « troc numérique financé par des tiers ». L'intervenant a déclaré que les approches actuelles de la gouvernance des données ne s'attaquaient qu'aux symptômes et devaient plutôt viser à améliorer le fonctionnement du marché. Il a proposé les quatre solutions suivantes : permettre aux citoyens de contrôler leurs données personnelles et d'y avoir accès ; donner aux citoyens la possibilité de négocier les conditions d'utilisation de leurs données personnelles ; protéger les citoyens vulnérables en imposant des obligations fiduciaires aux utilisateurs de données obtenues indirectement ; créer des mécanismes efficaces de mise en commun des données, qui soient fondés sur le principe de responsabilité. Il a conclu en précisant qu'une multitude de technologies existantes permettraient de mettre en œuvre ces solutions.

41. Au cours de la discussion qui a suivi, les représentants de quelques délégations ont déclaré que la gouvernance mondiale des données devait faire l'objet d'une coopération internationale et être envisagée selon une approche multipartite. Ils ont ajouté qu'il fallait d'urgence remplacer l'actuel cadre de gouvernance des données, trop fragmenté, par un meilleur modèle, davantage axé sur le développement. Quelques experts ont abordé les questions de la catégorisation et de la contextualisation des données, et affirmé qu'il fallait mettre au point de meilleurs outils au lieu de chercher à adapter les données aux outils existants. Certains ont estimé que l'utilisation de cadres régionaux de gouvernance des données et d'approches sectorielles pouvait aider les pays à établir un cadre mondial de gouvernance des données. Un expert a fait remarquer qu'il était difficile de recueillir des données sur le secteur informel, et certains ont déclaré qu'il fallait utiliser les données environnementales existantes pour atténuer les risques liés aux changements climatiques et incorporer ces données dans les stratégies nationales et mondiales de développement, évoquant à cet égard le projet de passeport numérique des produits. Enfin, plusieurs experts se sont accordés à dire qu'il fallait organiser davantage d'activités de renforcement des capacités à l'intention des pays en développement pour leur donner les moyens de participer aux débats sur la gouvernance mondiale des données. Il a été souligné que la CNUCED, les autres organisations internationales et les organisations de la société civile étaient des acteurs clés du renforcement des capacités et contribuaient grandement à faciliter le dialogue.

C. Groupe de travail sur la mesure du commerce électronique et de l'économie numérique

(Point 4 de l'ordre du jour)

42. La Présidente de la troisième réunion du Groupe de travail sur la mesure du commerce électronique et de l'économie numérique a présenté le rapport de la réunion (TD/B/EDE/6/3). Les participants à la réunion avaient examiné les travaux que les organisations internationales compétentes avaient récemment consacrés à la mesure du commerce électronique et de l'économie numérique, travaux dont il était ressorti que les pays dotés d'infrastructures numériques bien développées avaient mieux fait face à la pandémie et que, dans les pays en développement, les organismes nationaux de statistique avaient rencontré des difficultés. Davantage de travaux méthodologiques et d'activités de renforcement des capacités étaient nécessaires pour mieux prendre en compte le rôle du secteur informel. Le Groupe de travail avait également réfléchi à la définition à donner à l'économie numérique à des fins statistiques. Il n'existait pas de définition communément admise, mais diverses composantes de l'économie numérique avaient été quantifiées dans le contexte de l'établissement de statistiques économiques et commerciales. Des travaux plus approfondis étaient nécessaires pour dresser un tableau plus complet de l'économie numérique. Le Groupe de travail avait aussi examiné deux projets de chapitres de la deuxième version d'un manuel sur la mesure du commerce numérique, établi par l'Organisation de coopération et de développement économiques, l'Organisation mondiale du commerce, le Fonds monétaire international et la CNUCED, ainsi que la version préliminaire d'une publication intitulée *Measuring the value of E-commerce* (Mesurer la valeur du commerce électronique)¹. En outre, il s'était penché sur des méthodes de moissonnage du Web et des mécanismes de partage des données utilisées aux fins de l'établissement de statistiques officielles sur le commerce électronique et l'économie numérique, notant que, dans les pays en développement comme dans les pays développés, les organismes de statistique continuaient de réfléchir à des moyens d'exploiter plus efficacement les mégadonnées. Lorsque du contenu Web était utilisé pour établir des statistiques, il fallait mettre davantage l'accent sur la fiabilité et l'exactitude, ainsi que sur d'autres aspects de la qualité des données. Le Groupe de travail s'était intéressé à la mesure de la dimension de genre dans le commerce électronique et l'économie numérique. Il importait de faire des progrès à cet égard afin de mieux comprendre comment les femmes participaient à l'économie numérique, et de faciliter l'élaboration de politiques favorables à la participation des femmes et à la réalisation de l'ODD n° 5 sur l'égalité des sexes. La mesure des éléments informels de l'économie numérique était essentielle pour que les statistiques reflètent pleinement le rôle et la contribution des femmes. À cet égard, les organismes de statistique devaient mobiliser plus de moyens de formation et de ressources pour pouvoir établir des statistiques ventilées par sexe, notamment lorsqu'ils travaillaient avec des mégadonnées. Évoquant les indicateurs de base sur le genre et les TIC du Partenariat sur la mesure des TIC au service du développement, le Groupe de travail avait encouragé les organismes nationaux de statistique à établir les indicateurs relatifs à l'emploi, aux entreprises et à l'entrepreneuriat. Il les avait aussi invités à envisager d'appliquer au commerce numérique ou au secteur des TIC le cadre théorique de la CNUCED pour la mesure de la dimension de genre dans les statistiques commerciales. De tels efforts pouvaient favoriser une meilleure compréhension des dynamiques de genre dans ces domaines.

43. Les experts ont salué les travaux de la CNUCED et du Groupe de travail, et ont approuvé les thèmes proposés pour la quatrième réunion (voir le chapitre I). Au cours de la discussion qui a suivi, les représentants de certaines délégations ont dit, au sujet de l'équipe spéciale qu'il avait été proposé de créer, qu'il convenait d'élaborer des lignes directrices sur la mesure de la valeur du commerce électronique, y compris le commerce électronique transfrontière. Le représentant d'une délégation, relevant que de nombreux pays en développement avaient demandé à la CNUCED de les aider à mesurer la valeur créée grâce au commerce électronique, a déclaré que la mise en place d'une équipe spéciale constituait un grand pas en avant à cet égard, et que la compréhension des différentes facettes du commerce électronique et de ses implications pour l'économie, les entreprises et les individus partout dans le monde était une question de première importance, qui méritait d'être

¹ Voir <https://unctad.org/publication/measuring-value-e-commerce>.

examinée plus avant. De surcroît, les progrès que la CNUCED accomplirait dans ce domaine contribueraient aux travaux de l'Équipe spéciale sur la mondialisation et la dématérialisation, qui relevait du Comité d'experts chargé des statistiques relatives aux entreprises et au commerce, et était actuellement présidée par Statistique Canada.

III. Questions d'organisation

A. Élection du Bureau

(Point 1 de l'ordre du jour)

44. À sa séance plénière d'ouverture, le 10 mai 2023, le Groupe intergouvernemental d'experts du commerce électronique et de l'économie numérique a élu Sabri Bachtobji (Tunisie) Président et Kemvichet Long (Cambodge) Vice-Président-Rapporteur.

B. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

(Point 2 de l'ordre du jour)

45. À sa séance plénière d'ouverture également, le Groupe intergouvernemental d'experts a adopté l'ordre du jour provisoire de la session, publié sous la cote TD/B/EDE/6/1. Cet ordre du jour se lisait comme suit :

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. L'exploitation des données au service du Programme de développement durable à l'horizon 2030.
4. Groupe de travail sur la mesure du commerce électronique et de l'économie numérique.
5. Ordre du jour provisoire de la septième session du Groupe intergouvernemental d'experts du commerce électronique et de l'économie numérique.
6. Adoption du rapport du Groupe intergouvernemental d'experts du commerce électronique et de l'économie numérique.

C. Adoption du rapport du Groupe intergouvernemental d'experts du commerce électronique et de l'économie numérique

(Point 6 de l'ordre du jour)

46. À sa séance plénière de clôture, le 12 mai 2023, le Groupe intergouvernemental d'experts du commerce électronique et de l'économie numérique a autorisé le Vice-Président-Rapporteur à établir, sous l'autorité du Président, la version finale du rapport sur sa sixième session après la clôture de celle-ci.

Annexe

Participation*

1. Les États membres de la CNUCED ci-après étaient représentés à la session :

Afrique du Sud	Mali
Allemagne	Maroc
Angola	Maurice
Arabie saoudite	Mexique
Argentine	Namibie
Australie	Nicaragua
Autriche	Niger
Bangladesh	Nigeria
Barbade	Oman
Belgique	Ouganda
Bolivie (État plurinational de)	Pakistan
Brésil	Panama
Cabo Verde	Papouasie-Nouvelle-Guinée
Cambodge	Paraguay
Canada	Pays-Bas (Royaume des)
Chili	Pérou
Chine	Philippines
Colombie	Portugal
Congo	République démocratique du Congo
Costa Rica	République dominicaine
Djibouti	République-Unie de Tanzanie
Égypte	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
Espagne	Sénégal
État de Palestine	Seychelles
États-Unis d'Amérique	Singapour
Éthiopie	Sri Lanka
Fédération de Russie	Tchéquie
France	Thaïlande
Gabon	Togo
Haïti	Trinité-et-Tobago
Inde	Tunisie
Indonésie	Türkiye
Iraq	Uruguay
Jamaïque	Venezuela (République bolivarienne du)
Japon	Viet Nam
Kenya	Zambie
Liban	Zimbabwe
Malaisie	

2. Les organisations intergouvernementales ci-après étaient représentées à la session :

Centre Sud
Commonwealth
Organisation des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique
Organisation des États des Caraïbes orientales
Organisation internationale de la Francophonie
Union africaine
Union européenne

* La présente liste ne mentionne que les participants inscrits. La liste complète des participants porte la cote TD/B/EDE/6/INF.1.

3. Les organes, organismes et programmes des Nations Unies ci-après étaient représentés à la session :

Bureau de l'Envoyé du Secrétaire général pour les technologies
Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale
Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes
Département des affaires économiques et sociales
Office des Nations Unies contre la drogue et le crime
Programme des Nations Unies pour l'environnement

4. Les institutions spécialisées et organisations apparentées ci-après étaient représentées à la session :

Groupe de la Banque mondiale
Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
Organisation internationale du Travail
Organisation mondiale de la propriété intellectuelle
Union internationale des télécommunications
Union postale universelle

5. Les organisations non gouvernementales ci-après étaient représentées à la session :

Catégorie générale

Asia Pacific Forum on Women, Law and Development
Chambre de commerce internationale
Coalition de la société civile
Consumer Unity and Trust Society International
Consumers International
International Bar Association
International Network for Standardization of Higher Education Degrees
International Organization for Standardization
International Trade Union Confederation
Third World Network.
